N°14 – 20 Juillet 2021 – Réf BSV N°15

Observations réalisées par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne sur un réseau de parcelles sur le vignoble de Fronton.

A retenir :

Faible | Moyenne | Forte

Black-rot :

Beaucoup de symptômes au vignoble.

D'autres sorties sont à prévoir.

Mildiou :

De nouveaux symptômes présents

La pression est forte.

Surveillez les prochaines pluies.

Vers de grappe :

Surveillez les pontes et les perforations.

Oïdium :

Les conditions météo sont favorables à son développement.

Botrytis :

Des symptômes sont facilement observables sur Négrette et Gamay.

1) Stades Phénologiques :

Cépages	Fermeture de grappe
Négrette	
Gamay	
Syrah	
Cabernet Franc	

2) Prévisions météorologiques

FRONTON (31620) Données à titre indicatif, sans valeur contractuelle : https://www.meteociel.com (20/07/2021) 10h

Prévisions Météo	21/07/2021	22/07/2021	23/07/2021	24/07/2021	25/07/2021
Temps	☀	☀	☀	☀	☀
Températures Moyennes (°C)	26	28	26,5	22	21
Quantité de Précipitation (mm)	0	0	0	0	0

Rappel Règlementaire : Vous trouverez ces informations sur le site phytodata ou en contactant votre conseiller.

BLACK ROT

Observations :

- ✓ Les symptômes sont toujours très présents sur le vignoble sans beaucoup **d'évolution par rapport à la semaine précédente.**
- ✓ Les parcelles gérées en AB **sont souvent beaucoup plus touchées qu'en** conventionnel.
- ✓ **Sur le vignoble, jusqu'à 80% de la récolte est touchée.**
- ✓ Des sorties sont encore attendues dans les prochains jours.
- ✓ Sur parcelles atteintes des contaminations sont possibles jusqu'à véraison.
- ✓ Le temps d'incubation est de 15 jours pour le Black Rot.

Stratégies de lutte :

Prophylaxie : enlever les sources d'inoculum sur baies momifiées et sur rameaux.

Lutte Chimique : Les produits de contact sont lessivés dès 20 mm de pluie.

- ✓ METIRAME DE ZINC : POLYRAM DF à 2 kg/ha (DH = 2 kg/ha), *attention délai de 14 jours entre 2 et maximum 3/an.*
- ✓ CYFLUFENAMIDE : DYNALI à 0,5 l/ha (DH = 0,5 l/ha)
- ✓ FLUOPYRAM : LUNA SENSATION à 0,15 l/ha (15 jours de rémanence) ou à 0,2 l/ha (21 jours de rémanence) (DH = 0,2 l/ha)

Lutte Biologique : Pas de produits homologués

- ✓ SOUFRE MOUILLABLE à 8 à 10kg kg/ha + CUIVRE à 400 g Cu métal/ha.

OIDIUM

Observations et évaluation du risque :

- ✓ Des symptômes sont visibles sur les parcelles à historique.
- ✓ **Les conditions climatiques restent très favorables à l'oïdium.**
- ✓ Sur les parcelles saines, le risque de contamination encours jusqu'à la fermeture de la grappe.
- ✓ Sur les parcelles avec des symptômes, il faudra rester vigilant jusqu'à la véraison.

Stratégies de lutte :

Prophylaxie : Ebourgeonnage/Effeuillage pour favoriser l'aération des grappes.

Lutte chimique et biologique :

Lutte chimique :

- ✓ DIFENOCONAZOLE : SCORE à 0,12 l/ha (DH = 0,12 l/ha), DYNALI à 0,5 l/ha (DH = 0,5 l/ha)
- ✓ SPIROXAMINE : PROSPER à 0,6 l/ha (DH = 0,6 l/ha).
- ✓ MEPTYLDINOCAP : KARATHANE 3D à 0,6 l/ha (DH = 0,6 l/ha).
- ✓ METRAFENONE : VIVANDO à 0,2 l/ha (DH = 0,2 l/ha)

Lutte biologique :

SOUFRE MOUILLABLE peut être utilisé à 5 kg/ha (MICROTHIOL SPECIAL DISPERSS, KUMULUS DF/TRILOG, etc.).

MILDIOU

Evaluation du risque :

- ✓ Des taches fraiches et sporulentes sortent ce début de semaine.
- ✓ Anticipez le risque de pluie, de nouvelles contaminations sont possibles dès 3mm.
- ✓ La pression reste forte.

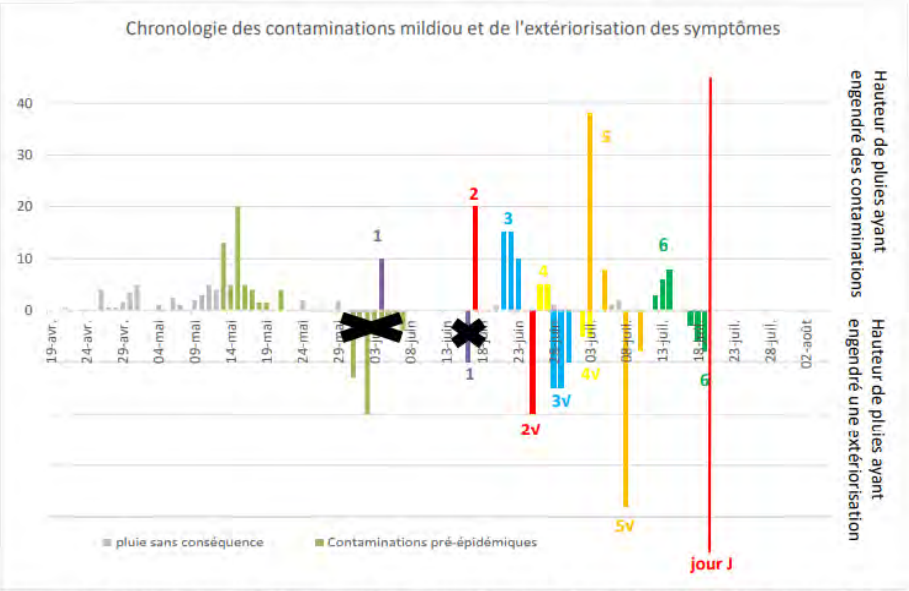

Les histogrammes positifs indiquent la pluviométrie moyenne enregistrée sur le vignoble du Frontonnais et son impact en termes de contaminations Mildiou.

Les histogrammes négatifs rappellent la hauteur de la pluie et la date correspond à la sortie des symptômes liée à cette pluie (date théorique à droite du trait rouge ou réelle à gauche de ce trait). Une croix sur ces sorties indiquent que la sortie théorique n'a pas été observée au vignoble, le signe √ indique une observation de ces symptômes

Stratégies de lutte :

Prophylaxie : Epamprage

Lutte Chimique :

- ✓ METIRAME DE ZINC : POLYRAM DF à 2 kg/ha (DH = 2 kg/ha),
- ✓ FOSETYL-AL : SILLAGE à 4 kg/ha (DH = 4 kg/ha), PROFILER à 3 kg/ha (FLUOPICOLIDE) (DH=3 kg/ha)
- ✓ PHOSPHONATE DE POTASSIUM : LBG01F34 à 4 kg/ha (DH = 4 kg/ha)
- ✓ CYAZOFAMIDE : MILDICUT à 4,5 kg/ha (DH= 4,5kg/ha)

Lutte Biologique :

- ✓ CUIVRE à 400 g Cu métal/ha.
- ✓ LIMOCIDE : à une concentration de 0,8% maximum seul ou en association avec 200 g/ha de Cu métal
- ✓ COS-OGA : BASTID/BLASON à 2 l/ha en association avec 200 g/l de Cu métal ou à 1L/ha en association avec d'autres produits de traitements. (DH = 2 l/ha)

VERS DE GRAPPE

- ✓ Le deuxième vol semble se terminer.
- ✓ De rares pontes sont observées dont certaines au stade tête noire.
- ✓ La gestion du vers de grappe en G2 peut encore se faire sur larve mais d'ici quelques jours le stade sera dépassé.

FLAVESCENCE DOREE

T3	***Conventionnel :*** à réaliser sur populations adultes, selon analyse de risque ***Agriculture Biologique*** : 10 jours après le T2, selon analyse de risque	A définir Terminé

Le T3 n'est obligatoire que sur les parcelles de vigne-mère.
Dans les autres cas, une analyse de risque est conseillée si :

- Présence de foyers dans l'environnement des parcelles lors des prospections antérieures
- Présence de friches de vigne dans l'environnement proche
- Présence de pieds de FD dans la parcelle

Des suspicions de symptômes sont à noter sur le vignoble.
Pensez à enlever tous les pieds atteints dès sa détection.

CICADELLE VERTE

La pression passe à moyenne-forte. Localement, le seuil peut être atteint (sur cépages sensibles et parcelles à historique). Pensez à observer vos parcelles.

BOTRYTIS

- ✓ Les symptômes sur Négrette et Gamay sont de plus en plus visibles.
- ✓ **L'éclatement des grains (fermeture de grappe et grossissement conjoint) est la** principale cause de sortie de botrytis.
- ✓ Les pluies abondantes et l'humidité ambiante sont favorables au développement du botrytis.

Stratégies de lutte :

- ✓ *Prophylaxie :* Effeuillage
- ✓ *Lutte Chimique :*
  - ✓ FENPYRAZAMINE : PROLECTUS à 1,2 kg/ha (DH= 1,2 kg/ha))
  - ✓ FLUDIOXONIL : SWITCH à 1,2 kg/ha (DH= 1,2 kg/ha), GEOXE WG à 1 kg/ha (DH= 1 kg/ha)
  - ✓ ISOFETAMIDE : KENJA à 1,5 l/ha (DH= 1,5 l/ha)
- ✓ *Lutte Biologique :*
  - ✓ BACILUS SUBTILUS : RHAPSODY à 4 l/ha (DH = 4 l/ha)
  - ✓ BICARBONATE DE POTASSIUM : ARMICARB à 3 kg/ha (DH= 5kg/ha)
  - ✓ EUGENOL/GERANIOL/THYMOL : MEVALONE à 4 l/ha (DH= 4 l/ha)

CONDITIONS D'APPLICATION

Quand : Au moment opportun vis-à-vis du bio-agresseur (localisation, densité, intensité,…). Il faut tenir en compte de l'effet curatif ou préventif des substances actives pour positionner le traitement en situation optimale.

Conditions climatiques :
- Hygrométrie forte (60%) nécessaire pour certains produits
- Température entre 0°C et 25 °C
- Vitesse du vent inférieure à 19 km/h

Respect de la réglementation : Respect des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM), des mélanges autorisés, des Zones Non Traitées (ZNT),…

Réglage du pulvérisateur : Il est nécessaire de régler son pulvérisateur tous les ans en vérifiant la qualité de pulvérisation (répartition et taille des gouttes). Pour rappel le contrôle du pulvérisateur est obligatoire tous les 3 ans.

*La liste des pro**duits n'est pas exhaustive** : tous les produits homologués ne sont pas répertoriés. Les informations réglementaires de ces produits sont données à titre indicatif, pour plus de précisions, se référer au site : https://ephy.anses.fr/ et aux fiches techniques des produits disponibles auprès des firmes phytosanitaires (internet ou papier).*

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-GARONNE

Bulletin réalisé sous la responsabilité de Camille MAZA, technicienne viticulture de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne - 05 61 82 19 28 - 06 37 88 17 16 - camille.maza@haute-garonne.chambagri.fr

32 rue de Lisieux - CS90105 - 31026 Toulouse Cedex 3

www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr

«La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.»

«Ces préconisations ne dispensent pas l'agriculteur de prendre connaissance des produits, des doses, des stades d'application, des usages et des conditions d'application desdits produits prescrits. Il lui appartient de mettre en oeuvre scrupuleusement ces conseils ainsi que les conditions générales d'utilisation des produits phytosanitaires de l'arrêté du 12 septembre 2006».

© Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne - photos non contractuelles - IPNS

Bulletin de santé du végétal

Bulletin élaboré à partir de l'analyse épidémiologique du bulletin de santé du végétal, consultable sur les sites de la CRAMP (www.cmp.chambagri.fr) et de la DRAAF (www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr).

Ce bulletin est rédigé avec le concours financier de :

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE